

Tableau 11-3
Caractéristiques des logements à la date de l'interview, Canada, provinces et territoires, années récentes —
Île-du-Prince-Édouard

	2005	2006	2007	2008	2009
	pourcentage				
Individuelle non attenante	66,7	70,5	68,4	69,6	66,6
Individuelle attenante	6,4	6,6	6,7	6,2	8,3
Appartement	22,2	17,2	17,6	17,3	19,1
Autre type de logement	F	5,8	7,2	6,8	F
Logements ont besoin de réparations majeures	8,5	9,8	12,5	11,1	11,1
Logements ont besoin de réparations mineures	16,5	14,0	10,4	17,1	13,8
Logements n'ont besoin d'aucune réparation	75,0	76,2	77,1	71,9	75,1
Logement est possédé	68,5	70,5	72,3	71,0	70,4
Avec hypothèque(s)	36,7	37,4	37,4	35,0	37,2
Sans hypothèque	31,8	33,1	34,9	36,1	33,2
Logement est loué	31,5	29,5	27,7	29,0	29,6
Logements de 1 à 4 pièces	23,5	22,9	18,5	21,7	23,7
Logements de 5 pièces	16,0	16,6	19,7	16,2	17,5
Logements de 6 pièces	20,3	19,3	18,1	22,4	16,4
Logements de 7 pièces ou plus	40,2	41,2	43,8	39,7	42,4
Salles de bains	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
1	75,0	71,4	73,0	71,0	69,6
2 ou plus	25,0	28,6	26,9	29,0	30,4
Appareil de chauffage le plus utilisé					
Fournaise à vapeur ou à eau chaude	63,0	60,6	61,5	58,4	63,2
Fournaise à air chaud	26,7	27,1	26,5	24,3	21,4
Autre fournaise à air chaud
Poêle	5,4	7,1	7,6	12,3	9,9
Électrique	F	F	F	F	F
Autre	F	F	F	F	F
Âge de l'appareil de chauffage le plus utilisé					
5 ans ou moins	24,6	33,1	31,4	34,2	32,3
6 à 10 ans	24,6	23,7	16,7	20,5	21,5
Plus de 10 ans	50,8	43,2	51,9	45,3	46,2
Combustible le plus utilisé					
Mazout ou autre combustible liquide	81,0	80,4	80,5	75,8	76,1
Gaz naturel	F	F	F	F	F
Gaz en bouteille	F	F	F	F	F
Électricité	F	F	5,4	F	F
Bois de chauffage	12,1	13,7	13,4	18,2	16,5
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour l'eau chaude					
Mazout ou autre combustible liquide	78,5	77,7	74,6	71,8	75,8
Gaz naturel	F	F	F	F	F
Électricité	17,4	18,2	19,5	23,2	19,7
Autre	F	F	5,8	F	F
Combustible le plus utilisé pour cuisiner					
Gaz naturel	F	F	F	F	F
Électricité	94,4	96,9	94,0	94,0	94,3
Autre	5,6	F	6,0	F	F

Note(s) : Depuis 2006, la date de référence est celle de l'interview et non pas le 31 décembre de l'année de référence dans le cas de la composition du ménage, du mode d'occupation et des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager. On a écarté la distinction entre les ménages et leurs membres en occupation toute l'année et une partie de l'année.